

Eduquer, Former, Qualifier

Bulletin d'informations syndicales de la Voie Professionnelle

EDITO

Quoi ? Vous n'avez pas lu cet été le nouveau livre de Jean-Michel Blanquer dans lequel il s'autocongratule de ses réformes et de sa gestion de la pandémie ?



Ah bon ? Vous n'avez été qu'à demi-surpris en apprenant, à l'occasion de la visite présidentielle dans notre académie, que la promesse de 1,2 Md. d'€uros pour les écoles de Marseille (dont on attend encore la programmation détaillée) s'accompagnerait d'une attaque en règle contre le service public d'éducation, bousculant le statut des directeurs d'école ?

Hélas ! On finit en effet par s'habituer à cette façon si méprisante de traiter les agents de l'éducation nationale.

Cependant, depuis plusieurs années, en dépit des réformes destructrices menées au pas de charge, en dépit de la baisse continue des postes malgré la hausse des effectifs, en dépit de l'abandon de l'éducation prioritaire, en dépit de la mise en concurrence déloyale de l'apprentissage contre la formation initiale sous statut scolaire, en dépit de l'improvisation constante et décourageante face la pandémie... **nous « tenons la baraque » dans nos lycées professionnels**, en tâchant d'assurer au mieux nos missions d'éducation, de formation, et de qualification professionnelle que la nation républicaine doit à sa jeunesse. En particulier cette jeunesse populaire qui fréquente nos LP, celle qui subit plus durement que d'autres les effets de la crise sanitaire, sociale, et peut-être morale.

Dans ces temps difficiles et incertains, **nous devons compter avant tout sur nos propres forces** : la solidarité professionnelle, les valeurs de la fonction publique, l'engagement syndical. Ce bulletin de rentrée est une sorte de « mémo » pour vous permettre de défendre pied à pied vos droits.

Alors oui, malgré tout... souhaitons-nous une bonne année scolaire dans la voie professionnelle !

Nicolas Voisin, co-secrétaire académique du SNUEP-FSU



Le syndicat des enseignant-e-s de la Voie Professionnelle FSU

La FSU : principale fédération de l'Education Nationale



Permanence SNUEP-FSU

Chaque jeudi au local 12 place du Gal. de Gaulle 13001 Marseille



Contact

04 91 13 62 81

sa.aix-marseille@snuep.fr

P.2

SALAIRE DES PLP

Tout savoir sur vos obligations de service, vos indemnités, HSA, HSE, IMP...

P.3

CONTRACTUELS STAGIAIRES

Pour faire valoir vos droits, ne restez pas seul-e-s !

P.4

CALENDRIER 2021-2022

Carrière, mutation, démocratie sociale, tous les rendez-vous importants.

PLP : faites valoir toutes vos indemnités !

Il est toujours utile de regarder de près son état de service et sa feuille de paie... on y découvre parfois quelques surprises !

ISOE part fixe : 1 213,56 €

ISOE part variable (prof principal : mission refusable) :

→ 3e, 1e année de CAP, classes de bac pro = 1425,84€

→ 2e année de CAP, classes de BMA = 906,24 €

Indemnité de sujétion spéciale (ISS) : 400 €

(à partir de 6h de cours en CAP, 1re et terminale bac pro)

Examens et jurys :

→ DNB : 0,75 € / copie → BMA : 1,10 € / copie

→ Bac : 5 € / copie → Oral de contrôle : 9,60 € / h.

Tutorat de prof stagiaire : 1 250 €

HEURES SUPPLÉMENTAIRES (au 1/01/2020)

Corps	1re HSA* (+ 20%)	HSA suivantes	HSE**
PLP cl. normale	1379,42 €	1149,52 €	39,91 €
PLP Hors classe	1517,36 €	1264,47 €	43,91 €
Contractuel 2e cat.	1221,11 €	1017,59 €	35,33 €
Contractuel 1re cat.	1319,72 €	1099,77 €	38,19 €

* Inférieure à l'heure normale dès le 5e échelon

** Heure effective ponctuelle (en partie utilisée pour des forums, voyages, projets... elle reste à la discrétion des chefs d'établissement.

FLAMBÉE DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES

Pour le ministère, les HS « coûtent » moins cher, évitent des créations de postes et favorisent l'individualisation des rétributions (et des esprits, aux dépens du collectif).

Les HSA révèlent les différences de conditions de travail (près de 3 fois plus d'HSA en Prépa. qu'en collège) et creusent les écarts de salaire hommes / femmes, même hors temps partiel : en 2019-2020, gain moyen de 3 066 €, contre 2 609 € pour les femmes. **Pour le SNUEP-FSU, il faut augmenter la valeur du point d'indice et le nombre de postes, non les HSA.**

Concernant les HSE, l'expérimentation des **Contrats Locaux d'Accompagnement (CLA)** dans notre académie signe non seulement l'arrêt de mort de la politique d'Education Prioritaire (EP), mais conduit aussi à l'inflation des HSE (qui s'ajoutent au service hebdomadaire) pour les collègues qui entendent poursuivre leur mission d'accompagnement des élèves. **Le SNUEP-FSU dénonce cette logique de contractualisation** des missions fondamentales de l'EP.



OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES DE SERVICE (ORS)

Connaître les textes qui définissent nos ORS peut éviter d'accepter ce qui est refusable, ou éviter d'être floué-e.

→ **L'état VS (ventilation de services)** récapitule les heures de cours hebdomadaires, y compris les HSA, et précise les effectifs d'élèves. Il doit vous être présenté le plus tôt possible chaque année pour approbation et signature, avant transmission au rectorat.

Vérifiez-le bien, gardez-en une copie : c'est le document de référence pour votre salaire de l'année.

→ **D'autres obligations s'imposent à nous** (participation aux examens et jurys, évaluation des élèves, suivi en PFMP...), mais pas à n'importe quelles conditions.

Pour en savoir plus, participez aux stages annuels "Droits et Obligations " du SNUEP-FSU (voir ci-dessous) ou appelez la permanence.

STAGES ACADÉMIQUES PROPOSÉS PAR LE SNUEP-FSU

Ces stages sont **ouverts à toutes et tous**, syndiqués et non syndiqués, titulaires et contractuels. Vous avez droit chaque année, sur votre temps de travail, à **12 jours de congé pour formation syndicale** (il suffit de faire la demande un mois en amont, sans convocation).

- mardi 16 novembre 2021 : stage « **développer le syndicalisme en LP** », au local SNUEP-FSU de Marseille (sous réserve Covid). Inscription ouverte dès maintenant.

- jeudi 27 janvier 2022 : stage « **droits et devoirs des PLP** ». Lieu à définir.

- Jeudi 7 avril 2022 : « **PLP des matières professionnelles : l'évolution inquiétante du métier** ». Lieu à définir.

Renseignements et inscription : 04 91 13 62 84

Ou écrivez à sa.aix-marseille@snupe.fr

INDEMNITÉ POUR MISSION PARTICULIÈRE (IMP)			
	Taux de référence annuel en €	Mini/Maxi	Observations
Coordination de discipline(s)	1 250	625/2500	Disciplines prioritaires : les plus forts effectifs, forte charge de travail
Coordination EPS	1 250		2500 € si plus de 4 enseignants
Coordination de cycle d'enseignement	1 250	625/2500	Mission : organiser projets et réunions pédagogiques
Coordination de niveau d'enseignement	1 250 ou 2500	3 750 (à titre exceptionnel)	Prise en charge de 2 niveaux, surtout les 3 ^{èmes} et 2 ^{èmes} en éducation prioritaire
Référent culture	625	1 250 maxi	
Référent numérique	1 250 à 3 750		Missions : conseiller les personnels de direction, accompagner les profs, assurer la disponibilité des équipements, administrer les services en ligne
Tutorat élèves	312,50 à 625		
Référent décrochage	1 250	625/2500	
Autres missions (coordination vie lycéenne, voyages scolaires...)	Tous les taux possibles		312,50 € pour les missions légères, notamment ponctuelles

Des IMP « peuvent » être allouées pour certaines missions. Le chef d'établissement répartit le montant attribué à l'EPL, après avis du conseil pédagogique et du CA.

→ À travail égal, la rémunération dépend de l'établissement : le SNUEP-FSU condamne cette logique d'individualisation des salaires et de mise en concurrence, plus ou moins transparente.

CONTRACTUELS : défendez vos droits !

→ **Contrat** : Vérifiez bien qu'il correspond à votre PV d'installation, lui-même devant indiquer précisément votre temps de travail. Vérifiez aussi votre indice (une grille académique existe). Les erreurs ne sont pas rares, ce qui peut vous faire perdre plus d'une centaine d'euros par mois...

→ **CDI** : Après 6 ans révolus de contrat sans interruption de plus de 4 mois, vous pouvez prétendre à un CDI, avec une quotité identique à votre dernier contrat.

→ **Concours** : Les inscriptions pour les concours de recrutement de personnels de l'Éducation nationale se font à l'automne. Cela

permet de devenir titulaire de son poste, mais le recrutement est national et peut entraîner une sortie de l'académie.

→ **Avenant** : Ne signez pas sous la pression un avenant imposé au prétexte d'une baisse de vos heures d'enseignement.

Appelez le **secteur NON TITULAIRES**
du SNUEP-FSU : 04 91 13 62 82
Ou écrivez à sa.aix-marseille@snuiep.fr

STAGIAIRES : ne restez pas seul-e-s !



→ **Aides** : affectés tardivement dans les établissements, les stagiaires doivent souvent faire face à de nombreuses difficultés matérielles, mais des aides souvent méconnues existent : remboursement des frais de concours, prise en charge des frais de stage (avec 2 modalités au choix), action sociale (aide au logement...).

→ **Conditions de travail et réussite** : affectation loin de chez vous, tuteur ou tutrice dans un autre établissement ou à l'emploi du temps inadapté avec le vôtre, classes notoirement difficiles, etc. Les conditions de travail peuvent être anormales, et finir par menacer la titularisation. Des recours existent, il ne faut pas s'y résigner.

→ **Salaires** : les stagiaires ex-contractuels ou qui ont eu une expérience dans le privé peuvent être classés à un échelon de carrière plus élevé, ce qui donnera un coup de pouce au salaire et pour les mutations.

→ **Mutations** : Dès le mois de novembre commence la procédure pour l'affectation la rentrée prochaine. La 1^{re} étape concerne la phase inter-académique. Les pièges ne manquent pas, les erreurs peuvent être lourdes de conséquences.

Appelez le **secteur STAGIAIRES**
du SNUEP-FSU : 04 91 13 62 84
Ou écrivez à sa.aix-marseille@snuiep.fr

SYNDIQUEZ-VOUS !

Parce qu'il est grand temps de transformer enfin les politiques d'éducation, parce que collectivement il est toujours possible de changer le sort réservé à l'enseignement professionnel public, partout où nous serons : renforçons le SNUEP-FSU !

Pour l'enseignement professionnel
➤ Offensifs et engagés !

Espace adhésion : <http://snuiep.fr/adhesions/page.php>

2021-2022 dans l'académie Aix-Marseille, des PLP bien défendu-e-s et solidaires !

Voici le calendrier des rendez-vous à ne pas manquer pour vous-mêmes ou dans l'action collective et solidaire avec vos collègues : suivi des carrières, mouvement Inter et Intra, implication dans les instances représentatives (Conseil d'Administration...) : **NE RESTEZ PAS SEUL-E-S !**

La section académique du SNUEP-FSU Aix-Marseille est à votre écoute pour vous soutenir individuellement ou dans les actions collectives : n'hésitez pas à nous joindre au 04 91 13 62 81 ou à nous écrire : sa.aix-marseille@snupe.fr.

Moment	Thématique	Événement	Actions du SNUEP-FSU
septembre 2021	Conditions de travail (Établissement)	signature des états de services	Vérification avec la permanence syndicale SNUEP-FSU
septembre 2021	Démocratie sociale (Établissement)	constitution des listes au Conseil d'Administration	Conseils et soutien logistique par des élu-e-s SNUEP-FSU
octobre 2021	Démocratie sociale (Établissement)	Election au Conseil d'Administration	Mise en réseau des élu-e-s SNUEP-FSU pour échanger les informations
novembre 2021	Conditions de travail (Rectorat)	demande de congé de formation, de poste adapté	Conseils avec la permanence syndicale SNUEP-FSU
novembre 2021	Mouvement INTER (SIAM)	constitution des voeux	Conseils avec la permanence syndicale SNUEP-FSU - SNES-FSU
novembre-décembre 2021	Démocratie sociale (Établissement)	Conseil d'Administration Budget de l'établissement	Conseils et soutien logistique par des élu-e-s SNUEP-FSU
décembre 2021	Promotion	révision des appréciations finales des RDV de carrières	Recours possible avec les élu-e-s paritaires FSU
janvier 2022	Mouvement INTER (SIAM)	vérification de votre barème	Vérification avec la permanence syndicale SNUEP-FSU - SNES-FSU
janvier 2022	Promotion	résultats avancement accéléré des 6ème et 8ème échelon	Recours possible avec les élu-e-s paritaires FSU
fin-janvier 2022	Démocratie sociale (Établissement)	DHG transmises par le Rectorat aux établissements	Conseils et soutien logistique par des élu-e-s SNUEP-FSU
Février - début-mars 2022	Démocratie sociale (Établissement)	Conseil d'Administration Dotation Horaire Globale de l'établissement	Conseils et soutien logistique par des élu-e-s SNUEP-FSU
mars 2022	Mouvement INTER (SIAM)	résultat	Recours possible avec les élu-e-s paritaires FSU
mars 2022	Mouvement INTRA (SIAM)	constitution des voeux	Conseils avec la permanence syndicale SNUEP-FSU - SNES-FSU
mai 2022	Mouvement INTRA (SIAM)	vérification de votre barème	Vérification avec la permanence syndicale SNUEP-FSU - SNES-FSU
juin 2022	Mouvement INTRA (SIAM)	résultat	Recours possible avec les élu-e-s paritaires FSU
fin juin 2022	Promotion	résultats Hors Classe	Recours possible avec les élu-e-s paritaires FSU
fin juin 2022	Promotion	résultats Classe Exceptionnelle	Recours possible avec les élu-e-s paritaires FSU
juin 2022	Démocratie sociale (Établissement)	Conseil d'Administration structure et projets de l'établissement	Conseils et soutien logistique par des élu-e-s SNUEP-FSU
juillet et fin août 2022	Affectation	TZR (affectation)	Recours possible avec les élu-e-s paritaires FSU
juillet 2022	Affectation	affectation stagiaires	Recours possible avec les élu-e-s paritaires FSU
juillet 2022	Affectation	TZR (rattachement)	Recours possible avec les élu-e-s paritaires FSU
juillet et fin août 2022	Affectation	affectation contractuels	Recours possible avec les élu-e-s paritaires FSU

Le bureau de la section académique du SNUEP-FSU s'est profondément renouvelé en 2021, et coordonne une équipe de correspondant-e-s locaux engagé-e-s, dynamiques et à votre écoute.



SOFIA SESSA

Co-secrétaire académique

PLP Coordinatrice MLDS - réseaux de Côte bleue, La Crau, Salon et Camargue



NICOLAS VOISIN

Co-secrétaire académique

PLP Lettres, Histoire et Géographie
LP l'Estaque - Marseille



BRUNO BOURGINE

Trésorier académique

PLP Maths, Sciences, Physique, Chimie
LP Brochier - Marseille